

# COMPTE RENDU

## Réunion du Conseil Municipal

### du vendredi 5 juin 2020 à 20h

---

*Secrétaire de séance désigné: Mr VALGALIER Bruno*

*Heure de début de séance : 20 heures*

***PRESENTS : ALBINET Etienne, BANAL Carine, CABASSUT Mathieu, OLIVIER Jacques, PELTIER Sarah, SERRANO Michel, THENIERES William, THIPHAINÉ Cécile, VALGALIER Bruno, VALGALIER Régis***

***ABSENTS : ARNAL Frédéric***

***PROCURATIONS :***

---

### **ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE**

1. Compte administratif 2019 Affectation des résultats
2. Compte administratif AEP 2019 Affectation des résultats
3. Budget Primitif Principal 2020
4. Budget Primitif AEP 2020
5. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2020
6. Admission en non-valeur 2020
7. Tarifs eau et assainissement 2020
8. Contrats saisonniers Camping
9. Demandes de location de garage
10. Questions diverses

**Est rajouté à l'ordre du jour après le point n° 9: Heures complémentaires de Mme MORIN Carole**

## 1- Compte administratif 2019 Affectation des résultats

### DELIBERATION

Monsieur Régis VALGALIER le maire, indique au conseil municipal que le compte administratif 2019, approuvé le 21 février 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 142 790.08 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité du résultat d'exploitation en financement du compte d'exploitation pour un total de 142 790.08 €.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 2- Compte administratif AEP 2019 Affectation des résultats

### DELIBERATION

Monsieur Régis VALGALIER le maire, indique au conseil municipal que le compte administratif AEP 2019, approuvé le 21 février 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 040.73 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité du résultat d'exploitation en financement du compte d'exploitation pour un total de 1 040.73 €.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

### 3- Budget primitif principal 2020

#### **DELIBERATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	481 130.14 €	481 130.14 €
Investissement	258 484.79 €	258 484.79 €

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINÉ CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

### 4- Budget primitif AEP 2020

#### **DELIBERATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif AEP avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif AEP de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	167 044.71 €	167 044.71 €
Investissement	926 765.95 €	926 765.95 €

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 5- Vote des taux des taxes directes locales 2020

### DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX VOTES 2019</b>	<b>TAUX VOTES 2020</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	20,71 %	-
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	19,59 %	19,59 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	99,12 %	99,12 %
<b>CFE</b>	22,74 %	22,74 %

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2020.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 6- Admissions en non-valeur 2020

### PROJET DE DELIBERATION (modèle 2019)

La trésorerie ne nous a pas encore fourni l'état des admissions en non-valeur 2020. La délibération sera à adapter dès réception de ces documents. Pour information 6000 € budgétisé au compte 6541 Créances Admises en non-valeur du budget primitif 2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie du Vigan présente des recettes antérieures à 2019 irrécouvrables du fait de poursuites sans effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur proposée ci-après pour un montant de 6399.14 euros.

Année	Total par exercice
2017	4192.02 €
2018	1429.26 €
2019	777.86 €
Total	6399.14 €

- **PRECISE** que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2019, et que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6541.

- **PRECISE** que les poursuites sont tout de même maintenues.

En l'absence des données fournies par la trésorerie, la délibération est reportée au prochain conseil municipal

## 7- Tarifs eau et assainissement 2020

### DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 novembre 2018 augmentant les tarifs eau et assainissement de 5% en 2019.

Le Maire propose de procéder à une nouvelle augmentation des tarifs eau et assainissement de 5%.

Le Maire propose les tarifs eau et assainissement suivants qui seront applicables à compter du 1er juillet 2020.

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Abonnement eau potable	67.15 €	70.51 €
Abonnement assainissement	87.40 €	91.77 €
m3 eau potable	1.12 €	1.18 €
m3 assainissement	1.44 €	1.51 €
Fermeture temporaire (article 11)	25 €	25 €
Ouverture branchement	25 €	25 €
Fermeture pour non-paiement (article 18.5)	50 €	50 €
Fermeture en application de l'article 13	100 €	100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, approuve et fixe les différents tarifs en matière d'eau et d'assainissement comme détaillé ci-dessus.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		

OLIVIER JACQUES		X	
PELTIER SARAH			X
SERRANO MICHEL		X	
THENIERES WILLIAM		X	
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO		X	
VALGALIER REGIS	X		

## 8- Contrats saisonniers camping

La commission camping doit se réunir afin d'étudier les cinq candidatures au camping municipal pour la saison 2020.

Les délibérations seront prises en fonction du compte rendu de la commission camping.

## 9- Demande de location garages

Le maire présente au conseil municipal une demande de location du garage n°3 situé derrière la mairie faite par Mr JULIEN Fabrice.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal la demande de location présentée par Mr JULIEN Fabrice du garage communal n°3 situé derrière la mairie (garage libéré en date du 31/03/2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer trimestriel à 60 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et autorise le Maire à signer le bail.

<b>VOTE (P : Pour, C : Contre, A : Abstention)</b>	<b>P</b>	<b>C</b>	<b>A</b>
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC			
BANAL CARINE	X		
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAIN CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

## 10- Heures complémentaires Mme MORIN Carole

Le maire explique au conseil municipal qu'il a fallu remplacer en urgence Mme VALDEYRON Maryline qui est en arrêt maladie depuis le 16 mars 2020 pour pouvoir assurer le service scolaire qui a été réouvert le 12 mai 2020. Etant donné que Mme MORIN Carole est déjà sous contrat à durée déterminée à raison de 6 heures mensuelles pour effectuer le travail d'ATSEM à l'école, le maire a pris la décision de faire appel aux services de Mme MORIN en remplacement de Mme VALDEYRON Maryline.

Dans l'urgence il a fallu s'adapter et trouver des solutions rapidement.

Normalement, une simple attestation du Maire indiquant les heures complémentaires effectuées permettra de payer ces heures. La secrétaire est dans l'attente de la réponse de la Trésorerie.

Mme MORIN nous a adressé le détail des heures effectuées pour le mois de mai. Ces heures lui seront régularisées sur la paie du mois de juin.  
Le conseil municipal approuve cette démarche.

## 11- Questions diverses

### **- Remplacement VALDEYRON Maryline**

Actuellement en congé maladie, et ayant entamé une démarche d'octroi de congé longue maladie, il sera nécessaire de procéder à son remplacement. Le conseil municipal souhaite réaliser un appel à candidature.

Heure de fin de séance : 22h07